

LA LETTRE



stabilité. Les propos de Victor Hugo, « La France gouvernée par une assemblée unique, c'est-à-dire l'océan gouverné par l'ouragan », n'ont que plus de sens avec l'application du quinquennat. Avec le renouvellement de l'Assemblée Nationale dans le prolongement de l'élection présidentielle, les députés élus sont majoritairement favorables à l'exécutif. L'hypothèse d'une cohabitation, d'une voix différente, est aussi improbable que contre-naturelle, l'avenir proche nous le dira et les invectives d'un leader d'union feront indubitablement long feu.

Cette autre voix est par conséquent incarnée par le Sénat. Comme l'a dit justement, le 1er décembre 2020, le président du Sénat Gérard Larcher, « le bicamérisme est l'assurance d'une chose essentielle : l'équilibre de la République ». Le Sénat s'insinue en modérateur, il améliore les actes législatifs par une délibération et une réflexion double. Cette tempérance s'est notamment illustrée en termes de liberté, lors des votes issus de la crise sanitaire de la Covid-19. Il ne saurait être question, dans une juste mesure, de contre-pouvoir face à l'Assemblée Nationale puisque le gouvernement peut lui donner le dernier mot mais d'une autre lecture, d'un partenariat constructif au

pouvoir législatif, d'une complémentarité, d'un enrichissement raisonnable des textes soumis à son examen, à ses voix. Les voix des territoires, les vôtres. « À l'assemblée nationale, c'est la démographie. Au Sénat, c'est la géographie » rappelait, non sans humour, le recteur-sénateur du Doubs Marcel Prélot (1898-1972). Nous, sénateurs, sommes les représentants des collectivités territoriales, les voix des conseillers municipaux, départementaux et régionaux. Indirectement, nous sommes la voix des citoyens et non celle du gouvernement. Indépendants de l'agenda présidentiel car élus pour six ans, ancrés dans les territoires, dont les 36 000 communes qui constituent notre principal collège électoral. Malheureusement, de plus en plus de citoyens ne se sentent pas concernés par la représentation politique et il est à craindre que les élections législatives nous apportent une nouvelle preuve de ce désintérêt. Seul le suffrage

municipal résiste un tant soit peu à la fièvre abstentionniste dont nous ne

pouvons nous satisfaire. Il est urgent de remobiliser les électeurs pour éviter

que chaque scrutin ne souffre d'un procès en légitimité, que les voix

s'expriment dans la rue plus que dans les urnes. À l'instar du vote obligatoire

que sont les élections sénatoriales, l'expression d'un droit doit-elle muer en

Réforme des retraites, accès aux soins, grand âge, pouvoir d'achat... sont

autant de sujets qui seront débattus dans les deux hémicycles ces prochains

l'imposition d'un devoir ?

EN VENDÉE

mois. C'est au Parlement que respire notre démocratie, que se décident les orientations de notre société. C'est au Parlement que se discute l'implication de la France dans un conflit armé. Depuis plus de cent jours, l'Ukraine subit les assauts de la Russie, une démocratie fait front face à une dictature belligérante, une menace pour notre Europe. Ne pas voter, c'est abdiquer. Les 12 et 19 juin, votons pour élire nos députés.

Cette nouvelle newsletter, la 31 ème depuis que j'ai été élue sénatrice, revêt une forme inédite.

Du fait de la suspension des travaux en séance, il m'a été permis de parcourir la Vendée plus qu'à

l'accoutumée. Depuis le 1^{er} mars, j'ai rencontré plus de 80 conseils municipaux et entreprises pour

m'entretenir des projets, des réalisations et des problèmes. Ce sont autant d'actions que j'ai pu

mener en retour, autant de sujets que je vais pouvoir porter à Paris, autant d'initiatives qui peuvent

vous inspirer.

Il m'a semblé plus adapté de vous rendre compte de cette activité sous la forme d'un agenda

hebdomadaire qui évoque certaines thématiques communes auxquelles vous pouvez être confrontés. J'espère que cette formule saura vous satisfaire autant que j'ai plaisir à vous rencontrer dans vos communes ou vos entreprises et vous en souhaite une bonne lecture.



Semaine du 11 au 16 avril

Semaine du 4 au 9 avril

assemblée générale de l'AVEL...

L'ouverture du communal de Velluire-sur-Vendée clôture une semaine entamée

par un entretien avec monsieur le préfet de la Vendée.

Les visites à la rencontre des élus s'enchaînent pendant la suspension des

travaux en séance au Sénat. Également au programme de la semaine : visite

du SDIS, pose de la première pierre de l'hôtel de ville de Jard-sur-Mer,

Pose de la première pierre Mardi 5 avril 2022



Semaine du 9 au 14 mai

- Semaine du 16 au 20 mai C'est au contact des élus que je peux m'imprégner des problématiques et des initiatives, quelquefois duplicables, dans les territoires. Ma mission au Sénat

- Semaine du 21 au 26 mars Une semaine à la rencontre des communes, des entreprises et des scolaires. De nombreux sujets évoqués, dont la revitalisation des centres-bourgs, le soutien aux associations, la défense incendie... et l'inauguration du mur des Droits de l'Homme à Saint-Hilaire-de-Riez.
 - Semaine du 28 mars au 2 avril marquée par le 60ème anniversaire de Vendée Eau. EXTENSION ET RÉHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE

- Semaine du 2 au 8 mai Visite de communes, inaugurations et cérémonie patriotique, la suspension des travaux en séance plénière est mise à profit pour arpenter la Vendée à la rencontre des élus vendéens. Le travail se poursuit entre Paris et la Vendée. Membre de droit au Haut Conseil à l'Égalité (HCE) du fait de la présidence de la délégation aux droits des femmes, j'ai rejoint la commission Internationale pour cette nouvelle session.
- - trouve sa source en Vendée.
 - **QUESTIONS AU GOUVERNEMENT RÉPONSES** • Revalorisation du statut et de la rémunération des ambulanciers de la **FPH**
 - Situation des orthopédistes-orthésistes Quota de sole du Golfe de Gascogne pour 2022 • Éligibilité au fonds de solidarité • Création d'un fonds d'indemnisation pour les exploitants de boîtes de nuit • Participation des employeurs territoriaux en prévoyance Critères d'appels à concurrence des complémentaires de santé